

REPUBLICQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

10-10-84
Kigali, le 04 OCT. 1984

n° 7733/08/84/CAB

M. E. O.
4-10-84
20194/08/84

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre
ci-joint, le compte-rendu d'une réunion entre les services
rwandais concernés et le Directeur Général de la Cimenterie de
Mashyuza.

Vous constaterez que depuis le 1/10/
1984 l'usine a dû s'arrêter faute de fonds de roulement. Cet
état de choses, s'il devait durer, risque d'avoir des conséquen-
ces incalculables sur la coopération, jusqu'à présent exemplaire,
entre le Rwanda et la Chine, sans parler des pertes financières
que le Rwanda pourrait subir.

Je vous demanderais par conséquent de
hâter la finalisation des accords à passer avec la Chine afin
que l'usine puisse réouvrir ses portes et fonctionner sur une
base solide et durable.

Le Ministre de l'Industrie, des
Mines et de l'Artisanat

Mathieu NGIRIRA.-

Ngirira

Copie pour information à:

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie
KIGALI
- Monsieur le Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda
KIGALI

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ENTRE LE DIRECTEUR GENERAL (Chinois) DE LA
CIMENTERIE DE MASHYUZA ET LE DIRECTEUR GENERAL DES MINES ET DE LA
GEOLOGIE - 3/10/1984.

1. PARTICIPANTS.

1.1. Côté Chinois.

- M.GAO Directeur Général provisoire de la Cimenterie;
- Interprète (Yang Lin).

1.2. Côté Rwandais.

- MAHUNGIRO P.Claver, Directeur Général des Mines et de la Géologie;
- NIZEYIMANA Joseph, Chef de Division "Asie" (MINAFFET);
- RUKARA Mathias, Directeur adjoint du Département "Change" B.N.R.;
- UWIMANA Juvénal, Division Exécution du B.D. (MINIPLAN);
- RUTSINDINTWARANE Charles, Relations Commerciales Internationales (MINIFINECO);
- TWAGILIMANA Laurent, Chef de Bureau Métallurgie (MINIMART);
- MULIGANDE Adolphe, Division Exploitants Industriels (MINIMART);
- SEBATWARE, Electromécanicien Cimenterie.

2. Problèmes essentiels traités.

2.1. Evaluation du coût de la Cimenterie.

M.GAO a, à ce sujet, indiqué que les Services chinois concernés n'ont pas encore donné d'information là-dessus.

2.2. Création de la Société-Mixte.

M.GAO a fait observer que du côté rwandais la décision de créer la Société se fait trop attendre. Il a souligné que la Partie chinoise était prête à participer au capital social à concurrence d'une proportion que le Gouvernement rwandais jugerait lui convenir (pas nécessairement 49%), ou à intervenir en tant que coopérant technique tout simplement.

2.3. Fonds de roulement.

2.3.1. Il a été noté que la Cimenterie a arrêté ses opérations le 30/09/84 faute de fonds de roulement.

M.Gao a indiqué que les 110-120 millions de FRW qui seraient mis à la disposition de la Cimenterie ne lui permettraient pas du tout de fonctionner. Les besoins nécessaires étant pour le moment estimés à environ 300 millions de FRW dont :

- * 100 Millions pour l'obtention de matières premières et autres consommables;
- * 100 millions pour assurer le fonctionnement jusqu'au stade de production.
- * 100 millions pour permettre à la Cimenterie de faire des crédits à ses clients (crédits d'un mois environ).

Les pièces de rechange, les refractaires, les boulets n'étant pas inclus.

La Partie rwandaise a proposé qu'à part les 110-120 millions disponibles, on devrait utiliser le produit de la vente du ciment de la période d'essai (soit d'après M. Gao 13000 RT, équivalent à une recette de 300 millions FRW).

Ici il faut faire remarquer que dès le début des négociations (il ya plus d'un an) le fonds de roulement de la Cimenterie a été estimé par la Partie Chinoise à 10.M. de Yuans soit 450.M.FRW.

Ainsi en se servant du produit de la vente du ciment déjà réalisé les besoins de financement seraient presque complètement bouclés.

Cependant M. Gao, a indiqué que les fonds engagé pour réaliser la production d'essai (plus de 300 M. FRW) ne font pas partie du crédit accordé par la Chine.

Le Bureau Economique de l'Ambassade qui d'après M. Gao, a débloqué ces fonds, doit les récupérer la plus vite possible pour faire face à ses dépenses dans d'autres projets. Et ainsi de conclure à l'impossibilité d'utiliser ces fonds pour la Cimenterie.

La partie rwandaise a fait remarquer que si la Société mixte n'était pas créée ces fonds viendraient de toute façon s'ajouter au crédit déjà accordé. D'autre part, même si la Société était créée, il était proposé que ces fonds constituent un apport de la Partie Chinoise.

M.Gao s'est refusé à toute déclaration, indiquant que la Partie Rwandaise doit traiter de ce problème avec le Bureau Economique de l'Ambassade de Chine mais que selon lui, il y avait peu de chances de réussir.

2.3.2. Suggestion

Vu que la Partie Rwandaise ne peut pas trouver tout de suite les 300 M. FRW de fonds de roulement et que la Partie Chinoise ne pourrait pas les fournir avant la signature de la convention sur la Société mixte,

Vu d'autre part que du côté rwandais on a trouvé que l'apport chinois au capital social par remboursement d'une partie du crédit, possit des problèmes;

Il est suggéré de rabaisser le niveau de participation de la Chine au capital social conformément au paragraphe 2.2. ci -dessus.

L'apport chinois se limiterait au fonds de roulement c'est-à-dire 450 millions moins 80 millions. Les 80 millions ont en effet été déjà débloqués par la Partie Rwandaise comme fonds de roulement.

.../...

Dans ces conditions, la participation chinoise sera de l'ordre de 15 à 20 % et le Gouvernement rwandais remboursera le crédit chinois comme convenu lors de l'attribution dudit crédit.

La Commission Ministérielle pourrait donc réexaminer sur cette base, le projet de convention négocié avec la Partie chinoise en juin 1984. La décision est d'autant plus urgente que malgré l'arrêt de l'usine, un montant non négligeable de frais devra être continuellement supporté (dépendances d'entretien des machines, salaires ...). Si ces frais ne peuvent un moment donné être trouvés (notamment les dépenses d'entretien), il peut en résulter une condamnation de l'Usine qui pourrait être sinon définitive du moins catastrophique.

2.4. Importation du ciment.

Les licences d'importation qui avaient été validées pour cette année totalisaient une quantité de 12000 Tonnes. La moitié du tonnage a déjà été importée. Vu les difficultés pour la Cimenterie de trouver un fonds de roulement ainsi que les délais qui peuvent être longs entre la passation des commandes, l'exécution des commandes, le transport jusqu'à l'Usine, la préparation des matières et la fabrication du ciment, tout le monde a été d'avis que la Banque Nationale autorise de nouvelles importations de ciment. Certains participants ont proposé des importations équivalant à la consommation de 6 mois.

Claver MAHUNGIRO.

3/10/1984.



4th October, 84

Monsieur le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Artisanat

Ministere de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat,
B.P. 73, Kigali, RWANDA.

Monsieur le Ministre,

Re: Your letter dated 10th August, 84 No: 1305/08/84/INDUST.

We thank you very much for your kind approval of our project to install a pharmaceutical factory in Rwanda and your offer of support to ensure its realisation.

Mr. Jiwaji, our Managing Director, is at present in the United States and Mr. Bashir Khanbhai of SIMBA LTD is visiting Saudi Arabia & India on business. We have arranged for both Mr. Jiwaji and Mr. Khanbhai to visit you and your team to finalise all matters relating to this project and commence its implementation. They will arrive in Kigali on the 13th of November, 84 (AIR FRANCE).

We are revising the financial projections in view of the fact that the profit margin on cost and depreciation for machinery & buildings allowed in your country are lower than levels assumed in our calculations. The new projections will be presented to you by our representatives in November.

We thank you once again for your assistance.

Yours faithfully,

TEQNY LIMITED

Batul Jiwaji
Batul Jiwaji
Director

c.c. Monsieur le Ministre a la Presidence de la Republique, Kigali.

c.c. Monsieur le Ministre de la Sante Publique et des Affaires Sociales,
Kigali.

c.c. Monsieur le Directeur General de la Banque Rwandaise de
Developpement, Kigali.